



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
CUN-6-07/10-03

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE

LICENCE N° : _____

DEMANDE DE LICENCE

DUPLICATA

RENOUVELLEMENT

CHANGEMENT DE CLUB

La licence est obligatoire pour les Hommes Assistants Sélectionnés

POUR L'ANNÉE 2011 (valable du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011)

HOMME (FEMME) ASSISTANT(E) SELECTIONNÉ(E)

HOMME (FEMME) ASSISTANT(E) D'ENTRAINEMENT DE CLUB

Pour faciliter les démarches, il est admis cependant que les licences 2011 puissent être souscrites à compter du 1^{er} octobre 2010.

Les demandes de licences doivent obligatoirement être regroupées par le Président du club, puis envoyées à la C. U. Régionale qui doit les viser avant de faire suivre.

A REMPLIR ENTièrement TRÈS LISIBLEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

M. M^{me} M^{lle} : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ tél. : _____

Société Canine d'appartenance : _____

Club d'appartenance : _____ N° HA : _____

Discipline pour lesquelles la licence HA est demandée ⁽¹⁾ :

RING Niveau : I - II - III Date de départ de la sélection en cours ⁽²⁾ _____

MONDIORING Niveau : I - II - III Date de départ de la sélection en cours ⁽²⁾ _____

CAMPAGNE Niveau : I - II - III Date de départ de la sélection en cours ⁽²⁾ _____

RCI Niveau : I - II - III Date de départ de la sélection en cours ⁽²⁾ _____

(1) Uniquement pour les Hommes Assistants Sélectionnés : cocher la ou les cases des disciplines concernées

(2) Si la date de départ de la sélection n'est pas indiquée et si au moins un niveau n'est pas renseigné, la discipline (même cochée) n'apparaîtra pas sur la licence

DEMANDEUR	PRÉSIDENT DU CLUB	PRÉSIDENT DE LA C.U.R.
Date de la demande : _____	Date : _____	Date : _____
Je déclare - ne pas avoir subi de condamnation pour sévices sur animaux. - sincères et véritables tous les renseignements figurant ci-dessus.	N° d'habilitation CUN : _____ Cachet (<i>avec adresse</i>), et signature	Cachet et signature
Signature	Nom _____ Tel. _____	

TARIFS

Pour l'année 2011 : 50 Euros - Licence semestrielle du 1^{er} juillet au 31 décembre : 35 euros

Modification ou duplicata (pour l'année en cours) : 10 €

Le **Président du Club** doit envoyer les demandes (après regroupement) au **Président de CUR/T**, accompagnées d'un chèque du club global libellé à l'ordre de S.C.C. - CUNCBG / Licences

Attention : si vous envoyez des demandes de licences ET des licences HA, envoyez deux chèques séparés